



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



Rapport annuel de mise en œuvre

Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC)

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2017 – 31/12/2017
Version	2017.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE – European Commission
Référence nationale	
Date d’approbation par le comité de suivi	19/07/2018

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP094
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Corse
Période de programmation	2014 – 2020
Version	4.1
Numéro de la décision	C(2017)7303
Date de la décision	25/10/2017
Autorité de gestion	Collectivité Territoriale de Corse
Organisme de coordination	Agence de Services et de Paiement – Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS	4
1.a) Données financières	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées	4
1.b1) Tableau récapitulatif	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire	10
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F...16	
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]	28
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	28
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro) ..	31
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION	32
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.	32
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).	32
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).	32
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.	33
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.	34
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	34
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	35
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES	36
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme	36
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces	36
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME	38
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action	38
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)	38

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action	38
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]	38
5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	40
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	41
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME	42
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	43
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION	45
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	46
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES	47
Annexe II	48
Documents	59

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2017			0,01	0,37	2,71
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2017					48,00
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2017			84,00	7,00	1 200,00
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2017	24,42	87,81	19,58	70,41	27,81
		2014-2016	11,59	41,68	3,04	10,93	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	195 722,00	12,63	20 440,00	1,32	1 550 000,00
M04	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	11 778 235,00	29,30	9 665 981,00	24,04	40 205 000,00
M07	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	35 208,00	0,93			3 800 000,00
M16	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			3 095 000,00
Total	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	12 009 165,00	24,68	9 686 421,00	19,91	48 650 000,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2017	3,89	44,03	3,00	33,96	8,83
		2014-2016	2,12	24,00			
		2014-2015	0,64	7,24			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M02	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			340 000,00
M06	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	5 022 500,00	40,97	3 987 500,00	32,52	12 260 000,00
Total	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	5 022 500,00	39,86	3 987 500,00	31,65	12 600 000,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2017					12,72
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	28 791,00	2,60			1 107 500,00
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	2 360 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	965 876,00	24,83	495 574,00	12,74	3 890 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	994 667,00	13,52	495 574,00	6,74	7 357 500,00

Domaine prioritaire 3B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Surfaces dont le potentiel de production est restauré (ha)		2014-2017					75,00
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	69 984,00	4,67			1 500 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	69 984,00	4,67			1 500 000,00

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2017					1,00
		2014-2016					
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2017					3,51
		2014-2016					
		2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2017					8,34
		2014-2016					
		2014-2015					
Surface de Défense des Forêts Contre l'Incendie (ha)		2014-2017					1 600,00
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			290 000,00
M04	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			200 000,00
M07	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	480 392,00	8,73			5 500 000,00
M08	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000 000,00
M10	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	15 506 000,00
M11	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	5 986 667,00
M13	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	29 176 130,00	27,35	43 093 624,72	40,40	106 666 667,00
Total	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	29 656 522,00	20,86	43 093 624,72	30,32	142 149 334,00

Domaine prioritaire 5A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		2014-2017					0,33
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			1 020 000,00
Total	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			1 020 000,00

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Surfaces forestières dont la résilience est améliorée (ha)		2014-2017					113,00
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			327 500,00
M04	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	94 556,00	3,71	66 292,00	2,60	2 550 000,00
M06	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	11 272,00	0,83	11 272,00	0,83	1 365 000,00
M08	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	58 350,00	2,14	0,00	0,00	2 725 000,00
M16	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			305 000,00
Total	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	164 178,00	2,26	77 564,00	1,07	7 272 500,00

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2017			4,00	14,29	28,00
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	66 202,00	1,35	45 145,00	0,92	4 900 000,00
Total	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	66 202,00	1,35	45 145,00	0,92	4 900 000,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2017					16,00
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2017					6,68
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2017			88,10	164,06	53,70
		2014-2016			88,10	164,06	
		2014-2015			88,10	164,06	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	1 277 137,00	7,56			16 900 000,00
M19	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	62 527,00	0,59	42 814,00	0,40	10 655 625,00
Total	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	1 339 664,00	4,86	42 814,00	0,16	27 555 625,00

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

M01

1.1 – Formation professionnelle

Ce type d'opération a fait l'objet de trois appels à projet (en 2016, 2017 et 2018). Même si les paiements n'ont pas encore débuté, la programmation des dossiers a commencé.

1.3.1 – Stages d'acquisition de compétences

Ce type d'opération ne sera pas lancé à cause d'un problème juridique lié au fait que les paiements doivent se faire exclusivement aux organismes de formation. Cette mesure sera retirée au cours de la prochaine modification du PDRC. Ce besoin sera néanmoins couvert au sein d'un programme financé par la CTC.

1.3.2 – Echange

Ce type d'opération a fait l'objet d'un appel à projets en 2017. Même si les paiements n'ont pas encore débuté, la programmation de dossiers a commencé.

P2

Pour cette priorité, l'ensemble des valeurs intermédiaires du cadre de performance devrait être atteint.

P2A

4.1.1 – Mise en valeur

Le taux de programmation est très satisfaisant. Le décalage entre taux de programmation et taux de paiement est normal eu égard au type de dossier.

4.1.2 – Exploitations agricoles, Amélioration des infrastructures et des équipements des exploitations agricoles

Les taux de programmation et de paiement sont très satisfaisants pour cette sous-mesure.

4.3.1– Aménagement agricole et pastoral

Un appel à projet a été lancé en 2017. Des dossiers ont été programmés, mais il n'y a pas encore eu de paiements.

7.2 – Raccordement des agriculteurs au réseau électrique

Seuls quelques dossiers ont été programmés. Des discussions sont en cours avec

les syndicats d'électrifications de Haute-Corse et de Corse-du-Sud afin d'améliorer la mise en œuvre de ce dispositif.

16.1 – Projet de coopération dans le cadre du Partenariat Européen de l'Innovation (PEI)

Cette mesure sera retirée au cours de la prochaine modification du PDRC.

16.2 – Projets pilotes et collectifs visant à l'innovation technologique ou organisationnelle

La programmation n'a pas encore débuté. Une réflexion est en cours pour savoir si cette mesure sera maintenue ou si ce besoin pourra être couvert par d'autres financements.

P2B

2.1 – Conseil installation

Ce type d'opération ne sera pas lancé et sera retiré au cours de la prochaine modification du PDRC. Le conseil est déjà financé au sein d'un programme cofinancé par la CTC et France Agrimer.

6.1 – DJA – Dotation d'installation en faveur des jeunes agriculteurs.

La DJA est chronologiquement la première mesure ouverte du PDRC. Les taux d'engagement et de paiement sont très satisfaisants. Il est possible que cette mesure fasse l'objet de réaffectation budgétaire dans les prochaines versions du PDRC.

6.3 – Aide au démarrage de petites exploitations

Cette mesure sera très probablement fermée lors de la prochaine modification du PDRC. En effet, l'objectif initial était de soutenir le démarrage des petites exploitations, or ce type d'opération n'est pas éligible.

P3

Pour cette priorité, l'indicateur du cadre de performance « *Nombre d'exploitations agricoles soutenues percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux/circuits d'approvisionnement courts ou des groupements de producteurs* » ne devrait pas être atteint. En effet, les types d'opération 3.1 et 3.2 qui concourent à cet indicateur ne vont pas être mis en œuvre. Ils devraient être retirés lors d'une prochaine modification du PDRC.

P3A

3.1 – Participation des agriculteurs aux régimes de qualité alimentaire et 3.2 – Promotion

des produits sous signes officiels de qualité

Ces deux types d'opérations ne seront pas lancés et devraient être retirés dans la prochaine modification du PDRC. La promotion des produits sous signe de qualité est accordée au sein d'un programme cofinancé par la CTC et France Agrimer.

4.2.1 – IAA

Un premier appel à projet sur les IAA a été lancé en 2016 et a donné lieu à engagement de plusieurs opérations en 2017. L'ensemble de la maquette budgétaire affecté à ce besoin a été programmé, bien que les paiements n'aient pas encore débuté. Cependant, compte tenu de la nature des projets, les réalisations seront effectives en 2018. Une réflexion est en cours pour savoir si une réaffectation budgétaire sera effectuée lors d'une prochaine modification du PDRC.

P3B

5.2 – Reconstitution des châtaigneraies

Bien que le niveau de programmation soit faible pour l'instant, il n'est pas envisagé de réduire le budget alloué à cette mesure. En effet, l'appel à projet a été lancé tardivement sur cette mesure et le temps d'expertise des dossiers est relativement long. Cela explique la faible mobilisation à ce jour. Cependant, plusieurs dossiers sont à l'instruction et seront engagés en 2018.

P4

10.1 : engagements agroenvironnementaux et climatiques ; 10.1.4.1 – Races menacées ; 10.1.4.2 – Amélioration du pouvoir pollinisateur de l'abeille ; 11.1 – Conversion à l'Agriculture Biologique et 11.2 – Maintien de l'Agriculture Biologique

Les déclarations de surface et les demandes d'engagement pour ces opérations ont bien été effectuées par les agriculteurs et une pré-instruction a pu être réalisée par les services en charge de l'animation (OEC) et de l'instruction (ODARC). Toutefois, le logiciel d'instruction ISIS n'est toujours pas mis à disposition par l'ASP et les engagements budgétaires et les paiements sont dépendants de ce logiciel.

Pour cette priorité, l'indicateur du cadre de performance « *Total des dépenses publiques* » est déjà atteint. Toutefois, l'indicateur du cadre de performance « *Terres agricoles sous contrats de gestion qui contribuent à la biodiversité + amélioration de la gestion de l'eau + amélioration de la gestion des sols et prévention de l'érosion des sols* » ne pourra être

atteint que si l'outil ISIS est mis à disposition par l'ASP rapidement.

P4A

4.4.1- Equipements liés à l'environnement

Ce type d'opération sera probablement abandonné lors de la prochaine modification du PDRC. En effet, très faiblement doté financièrement, son effet levier ne semble pas justifier l'usage du FEADER. Ses objectifs pourront être remplis pas des dispositifs de l'Office de l'Environnement mais cela reste à détailler de façon plus concrète.

7.1.2 - DOCOB

Ce type d'opération n'a pas fait l'objet de programmation et il est couvert par un financement national. Il est probable que cette sous-mesure fera l'objet d'une fermeture lors d'une prochaine modification du PDRC.

7.6.1 - Investissements publics dans les zones naturelles, les sites Natura 2000 et les zones à haute valeur naturelle

Des dossiers ont été programmés, toutefois, eu égard au type d'investissement, il y a un décalage normal avec la mise en paiement. Le service instructeur est en cours de structuration et le rythme de programmation devrait s'accroître.

7.6.4 - Animation et sensibilisation dans les zones rurales en vue de leur protection, de la préservation et de l'amélioration de la qualité environnementale et paysagère

Les premiers dossiers déposés n'ont pu être programmés pour des raisons d'éligibilité temporelle. La programmation des dossiers a désormais débuté. Toutefois, eu égard au type de projet, il y a un décalage normal avec la mise en paiement.

8.3 - Investissements de Défense Forestière Contre l'Incendie (DFCI) et actions de prévention.

Aucun dossier n'a jusqu'à présent été programmé sur ce type de mesure. Cela peut s'expliquer par la fusion des trois collectivités de Corse. En effet, les Conseils généraux de Corse-du-Sud et de Haute-Corse étaient les principaux bénéficiaires attendus sur cette mesure. Toutefois, le service instructeur se montre confiant. En effet, ses contacts avec les bénéficiaires potentiels (communes et service forêt incendie de la Collectivité de Corse) laissent à penser que les objectifs devraient être atteints, notamment en priorisant au démarrage les dossiers d'investissement en matériel dont le solde pourrait intervenir rapidement.

13.1 - Paiement d'indemnités en faveur des zones de montagne et 13.2 - Paiement d'indemnités en faveur d'autres zones soumises à des contraintes spécifiques

Avec la mise à disposition de l'outil ISIS par l'ASP, le service instructeur a pu procéder à l'instruction des dossiers et au paiement des annuités 2015 et 2016 au

cours de l'année 2017, ainsi qu'à l'instruction de la majorité des dossiers et au paiement des acomptes de l'annuité 2017 au cours du premier semestre 2018.

P5

Pour cette priorité, la valeur intermédiaire 2018 des indicateurs du cadre de performance n'est pas atteinte. Le type d'opérations explique en partie ce démarrage un peu lent. Des efforts d'animation à destination des bénéficiaires doivent être mis en œuvre.

P5A

4.3.3- Aménagement hydraulique

Aucun dossier n'a été programmé sur cette sous-mesure. Toutefois, des discussions sont en cours avec l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse afin de coordonner les opérations à mettre en œuvre.

P5E

4.3.2- Infrastructures forestières

Un appel à projet a été lancé et les premiers dossiers ont été sélectionnés. Le démarrage un peu lent de ce type d'opération s'explique notamment par la complexité technique des dossiers forestiers.

6.4.2 - Développement des entreprises en milieu rural Bois énergie

Ce type d'opération a fait l'objet d'un appel à projet en 2016 mais pour l'instant le taux de programmation est assez faible. Un appel à projet moins restrictif, notamment sur les zones d'intervention éligibles, sera relancé début 2018 afin d'élargir le public concerné par ce dispositif.

8.5 - Opérations sylvicoles améliorant la résilience des forêts et renforçant leur caractère d'utilité publique et 8.6 - Investissements visant à l'amélioration des pratiques d'exploitation forestière et de transformation des produits forestiers

Des appels à projets ont été lancés néanmoins le démarrage un peu lent de ce type d'opération s'explique notamment par la complexité technique des dossiers forestiers.

16.1 - Projet de coopération dans le cadre du Partenariat Européen de l'Innovation (PEI) et 16.2 - Projets pilotes et collectifs visant à l'innovation technologique ou organisationnelle

Cf P2A

P6

Cette priorité affiche des résultats très en deçà pour deux indicateurs sur trois du cadre de performance. Les efforts de structuration du service instructeur commencent à porter leurs fruits. Les rythmes de programmation et de paiement devraient augmenter.

P6A

6.4.1 – Diversification vers des activités non-agricoles

Ce type d'opération a fait l'objet d'un appel à projet en 2016 qui s'est clôturé en décembre 2017. Bien que des dossiers soient à l'instruction, aucun dossier n'a pour l'instant été programmé.

6.4.2 – Développement des entreprises en milieu rural

Ce type d'opération a fait l'objet d'un appel à projet en 2016 mais pour l'instant le taux de programmation est assez faible. Un appel à projet moins restrictif, notamment sur les zones d'intervention éligibles, sera relancé début 2018 afin d'élargir le public concerné par ce dispositif.

P6B

7.1.1 – Planification et regroupement du foncier

Ce type d'opération a fait l'objet d'un appel à projet. Les engagements sont satisfaisants. Au regard du type d'opération et des bénéficiaires, la mise en paiement est un peu plus tardive.

7.4 – Investissements dans la mise en place, l'amélioration ou le développement des services de base à la population

Deux appels à projet ont été lancés. Pour l'instant aucun dossier n'a été programmé. Le service en charge de l'aide aux communes va organiser une animation autour de cette mesure afin d'en favoriser le démarrage.

7.5 – Investissements à usage public favorisant les activités touristiques et l'accueil du public en montagne

Ce type d'opération est à destination de la rénovation des refuges de montagnes du GR20. Or, si les besoins sont avérés, la situation juridique des bâtiments rend ce type de projet extrêmement complexe. En effet, la plupart ne dispose pas de titres de propriété. Il convient en premier lieu de trouver des solutions juridiques à ces difficultés avant de déposer un dossier.

7.6.2 – Patrimoine culturel matériel et immatériel

Cette sous-mesure a fait l'objet d'un appel à projets qui n'a toutefois pas

rencontré le succès escompté.

7.6.3 – Circuits de découvertes patrimoniaux

Ce type d'opération est un grand succès et le budget alloué est presque entièrement engagé. Il est à noter que pour ce type d'opération l'important décalage entre engagement et paiement est normal.

19 GAL-LEADER

Actuellement, trois dossiers de soutien préparatoire 19.1 ont été payés. D'autres dossiers sont encore à l'instruction. Les travaux sur les conventions se sont poursuivis en 2017 et devraient obtenir une suite favorable en 2018 pour au moins 6 GAL. La situation des deux autres GAL est plus problématique.

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

P1: favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

1.1 – Formation professionnelle

Ce type d'opération a fait l'objet de trois appels à projet (en 2016, 2017 et 2018). Même si les paiements n'ont pas encore débuté, la programmation des dossiers a commencé. Plusieurs « lots » n'ont pas trouvé preneur à cause de déficit d'organismes locaux. Des formations ont été engagées et sont maintenant en cours de réalisation. En ce qui concerne la formation forestière, il n'y a pas eu d'AAP. Un partenariat a été mis en place avec la DIRECCTE afin d'identifier les besoins en formation des acteurs de la filière forestière. Ces besoins sont nombreux, notamment en matière de sécurité dans le travail. Un AAP est attendu en 2019.

1.3.1 – Stages d'acquisition de compétences

Ce type d'opération ne sera pas lancé à cause d'un problème juridique lié au fait que les paiements doivent se faire exclusivement aux organismes de formation. Cette mesure sera retirée au cours de la prochaine modification du PDRC. Ce besoin sera néanmoins couvert au sein d'un programme financé par la CTC.

1.3.2 – Echange

Ce type d'opération a fait l'objet d'un appel à projets en 2017. Même si les paiements n'ont pas encore débuté, la programmation de dossiers a commencé. En effet, un AAP est lancé avec 3 dates butoir de dépôt des dossiers et 2 dossiers sont déjà engagés. Malgré le démarrage tardif, le programme est en train de fonctionner. Un AAP pour des échanges dans le domaine forestier est prévu en 2019.

P2 : amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

Pour cette priorité, l'ensemble des valeurs intermédiaires du cadre de performance devrait être atteintes.

P2A : améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole

4.1.1 – Mise en valeur

Le taux de programmation est très satisfaisant. Le décalage entre taux de programmation et taux de paiement est normal eu égard au type de dossier.

4.1.2 – Exploitations agricoles, Amélioration des infrastructures et des équipements des exploitations agricoles

Les taux de programmation et de paiement sont très satisfaisants pour cette sous-mesure. Cependant, les difficultés de préfinancement limitent l'accès aux aides pour le équipements/infrastructures des exploitations agricoles. La problématique de

l'ingénierie financière est palliée en partie par le programme de prêts d'honneur de l'ODARC (prêts à taux zéro et fonds de garantie).

4.3.1- Aménagement agricole et pastoral

Un AAP a été lancé en juin 2017 (date de clôture prévue en juin 2020) mais seulement 15% de l'enveloppe a été programmée (quelques projets prévus dans les estives). Pour l'instant le taux de paiement est nul. Cette action est ralentie à cause de problèmes juridiques (Code rural) concernant les activités des associations foncières en Corse.

7.2 - Raccordement des agriculteurs au réseau électrique

Seuls quelques dossiers ont été programmés portés par l'établissement public en charge du raccordement électrique. Des discussions sont en cours avec les syndicats d'électrifications de Haute-Corse et de Corse-du-Sud afin d'améliorer la mise en œuvre de ce dispositif. Plusieurs projets sont en cours. Un AAP devrait être prévu pour 2019.

16.1 - Projet de coopération dans le cadre du Partenariat Européen de l'Innovation (PEI)

Cette mesure sera retirée au cours de la prochaine modification du PDRC.

16.2 -Projets pilotes et collectifs visant à l'innovation technologique ou organisationnelle

La programmation n'a pas encore débuté. Une réflexion est en cours pour savoir si cette mesure sera maintenue ou si ce besoin pourra être couvert par d'autres financements.

P2B : faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations

2.1 – Conseil installation

Ce type d'opération ne sera pas lancé et sera retiré au cours de la prochaine modification du PDRC. Le conseil est déjà financé au sein d'un programme cofinancé par la CTC et France Agrimer.

6.1 – DJA – Dotation d'installation en faveur des jeunes agriculteurs.

La DJA est chronologiquement la première mesure ouverte du PDRC. Les taux d'engagement et de paiement sont très satisfaisants. Il est possible que cette mesure fasse l'objet de réaffectation budgétaire dans les prochaines versions du PDRC. En effet, environ 50 JA s'installent par an avec un taux de permanence important ce qui permettra de garantir le renouvellement générationnel des agriculteurs en Corse.

6.3 – Aide au démarrage de petites exploitations

Cette mesure sera très probablement fermée lors de la prochaine modification du PDRC. En effet, l'objectif initial était de soutenir le démarrage des petites exploitations, or ce type d'opération n'est pas éligible.

P3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

Pour cette priorité, l'indicateur du cadre de performance « Nombre d'exploitations agricoles soutenues percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux/circuits d'approvisionnement courts ou des groupements de producteurs » ne devrait pas être atteint. En effet, les types d'opération 3.1 et 3.2 qui concourent à cet indicateur ne vont pas être mis en œuvre. Ils devraient être retirés lors d'une prochaine modification du PDRC.

P3A : améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne

agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles

3.1 – Participation des agriculteurs aux régimes de qualité alimentaire

3.2 – Promotion des produits sous signes officiels de qualité

Ces deux types d'opérations ne seront pas lancés et devraient être retirés dans la prochaine modification du PDRC. La promotion des produits sous signe de qualité est accordée au sein d'un programme cofinancé par la CTC et France Agrimer.

4.2.1 – IAA

Un premier appel à projet sur les IAA a été lancé en 2016 et a donné lieu à engagement de plusieurs opérations en 2017. L'ensemble de la maquette budgétaire affecté à ce besoin a été programmé, bien que les paiements n'aient pas encore débuté. Cependant, compte tenu de la nature des projets, les réalisations seront effectives en 2018. Une réflexion est en cours pour savoir si une réaffectation budgétaire sera effectuée lors d'une prochaine modification du PDRC.

P3B : soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitations

5.2 – Reconstitution des châtaigneraies

Bien que le niveau de programmation soit faible pour l'instant, il n'est pas envisagé de réduire le budget alloué à cette mesure. En effet, l'appel à projet a été lancé tardivement sur cette mesure et le temps d'expertise des dossiers est relativement long. Cela explique la faible mobilisation à ce jour. Cependant, plusieurs dossiers sont à l'instruction et seront engagés en 2018.

P4: restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Pour cette priorité, l'indicateur du cadre de performance « Total des dépenses publiques » est déjà atteint. Toutefois, l'indicateur du cadre de performance « Terres agricoles sous contrats de gestion qui contribuent à la biodiversité + amélioration de la gestion de l'eau + amélioration de la gestion des sols et prévention de l'érosion des sols » ne pourra être atteint que si l'outil ISIS est mis à disposition par l'ASP rapidement.

10.1 : Engagements agroenvironnementaux et climatiques

10.1.4.1 – Races menacées

10.1.4.2 – Amélioration du pouvoir pollinisateur de l'abeille

11.1 – Conversion à l'Agriculture Biologique

11.2 – Maintien de l'Agriculture Biologique

Les déclarations de surface et les demandes d'engagement pour ces opérations ont bien été effectuées par les agriculteurs et une pré-instruction a pu être réalisée par les services en charge de l'animation (OEC) et de l'instruction (ODARC). Toutefois, le logiciel d'instruction ISIS n'est toujours pas mis à disposition par l'ASP et les engagements budgétaires et les paiements sont dépendants de ce logiciel.

P4A : restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens

4.4.1- Equipements liés à l'environnement

Ce type d'opération sera probablement abandonné lors de la prochaine modification du PDRC. En effet, très faiblement doté financièrement, son effet levier ne semble pas justifier l'usage du FEADER. Ses objectifs pourront être remplis pas des dispositifs de l'Office de l'Environnement mais cela reste à détailler de façon plus concrète.

7.1.2 – DOCOB

Ce type d'opération n'a pas fait l'objet de programmation et il est couvert par un financement national. Il est probable que cette sous-mesure fera l'objet d'une fermeture lors d'une prochaine modification du PDRC.

7.6.1 – Investissements publics dans les zones naturelles, les sites Natura 2000 et les zones à haute valeur naturelle

Des dossiers ont été programmés, toutefois, eu égard au type d'investissement, il y a un décalage normal avec la mise en paiement. Le service instructeur est en cours de structuration et le rythme de programmation devrait s'accroître.

7.6.4 – Animation et sensibilisation dans les zones rurales en vue de leur protection, de la préservation et de l'amélioration de la qualité environnementale et paysagère

Les premiers dossiers déposés n'ont pu être programmés pour des raisons d'éligibilité temporelle. La programmation des dossiers a désormais débuté. Toutefois, eu égard au type de projet, il y a un décalage normal avec la mise en paiement.

8.3 – Investissements de Défense Forestière Contre l'Incendie (DFCI) et actions de prévention

Aucun dossier n'a jusqu'à présent été programmé sur ce type de mesure. Cela peut s'expliquer par la fusion des trois collectivités de Corse. En effet, les Conseils départementaux de Corse-du-Sud et de Haute-Corse étaient les principaux bénéficiaires attendus sur cette mesure. Toutefois, le service instructeur se montre confiant. En effet, ses contacts avec les bénéficiaires potentiels (communes et service forêt incendie de la Collectivité de Corse) laissent à penser que les objectifs devraient être atteints, notamment en priorisant au démarrage les dossiers d'investissement en matériel dont le solde pourrait intervenir rapidement.

13.1 – Paiement d'indemnités en faveur des zones de montagne

13.2 – Paiement d'indemnités en faveur d'autres zones soumises à des contraintes spécifiques

Avec la mise à disposition de l'outil ISIS par l'ASP, le service instructeur a pu procéder à l'instruction des dossiers et au paiement des annuités 2015 et 2016 au cours de l'année 2017, ainsi qu'à l'instruction de la majorité des dossiers et au paiement des acomptes de l'annuité 2017 au cours du premier semestre 2018.

P5: promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Pour cette priorité, la valeur intermédiaire 2018 des indicateurs du cadre de performance n'est pas atteinte. Le type d'opérations explique en partie ce démarrage un peu lent. Des efforts d'animation à destination des bénéficiaires doivent être mis en œuvre.

P5A : développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture

4.3.3- Aménagement hydraulique

Aucun dossier n'a été programmé sur cette sous-mesure. Toutefois, des discussions sont en cours avec l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse afin de coordonner les opérations à mettre en œuvre.

P5E : promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie

4.3.2- Infrastructures forestières

Un appel à projet a été lancé et les premiers dossiers ont été sélectionnés. Le démarrage un peu lent de ce type d'opération s'explique notamment par la complexité technique

des dossiers forestiers.

6.4.2 – Développement des entreprises en milieu rural Bois énergie

Ce type d'opération a fait l'objet d'un appel à projet en 2016 mais pour l'instant le taux de programmation est assez faible. Un appel à projet moins restrictif, notamment sur les zones d'intervention éligibles, sera relancé début 2018 afin d'élargir le public concerné par ce dispositif.

8.5 – Opérations sylvicoles améliorant la résilience des forêts et renforçant leur caractère d'utilité publique

8.6 – Investissements visant à l'amélioration des pratiques d'exploitation forestière et de transformation des produits forestiers

Des appels à projets ont été lancés néanmoins le démarrage un peu lent de ce type d'opération s'explique notamment par la complexité technique des dossiers forestiers.

16.1 – Projet de coopération dans le cadre du Partenariat Européen de l'Innovation (PEI)

16.2 – Projets pilotes et collectifs visant à l'innovation technologique ou organisationnelle

Cf. P2A – ces mesures seront certainement supprimées dans la prochaine version du PDRC.

P6: promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Cette priorité affiche des résultats très en deçà pour deux indicateurs sur trois du cadre de performance. Les efforts de structuration du service instructeur commencent à porter leurs fruits. Les rythmes de programmation et de paiement devraient augmenter.

P6A : faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois

6.4.1 – Diversification vers des activités non-agricoles

Ce type d'opération a fait l'objet d'un appel à projet en 2016 qui s'est clôturé en décembre 2017. Bien que des dossiers soient à l'instruction, aucun dossier n'a pour l'instant été programmé.

6.4.2 – Développement des entreprises en milieu rural

Ce type d'opération a fait l'objet d'un appel à projet en 2016 mais pour l'instant le taux de programmation est assez faible. Un appel à projet moins restrictif, notamment sur les zones d'intervention éligibles, sera probablement relancé début 2018 afin d'élargir le public concerné par ce dispositif.

P6B : promouvoir le développement local dans les zones rurales

7.1.1 – Planification et regroupement du foncier

Ce type d'opération a fait l'objet d'un appel à projet. Les engagements sont satisfaisants. Au regard du type d'opération et des bénéficiaires, la mise en paiement est un peu plus tardive.

7.4 – Investissements dans la mise en place, l'amélioration ou le développement des services de base à la population

Deux appels à projet ont été lancés. Pour l'instant aucun dossier n'a été programmé. Le service en charge de l'aide aux communes va organiser une animation autour de cette

mesure afin d'en favoriser le démarrage.

7.5 – Investissements à usage public favorisant les activités touristiques et l'accueil du public en montagne

Ce type d'opération est à destination de la rénovation des refuges de montagnes du GR20. Or, si les besoins sont avérés, la situation juridique des bâtiments rend ce type de projet extrêmement complexe. En effet, la plupart ne dispose pas de titres de propriété. Il convient en premier lieu de trouver des solutions juridiques à ces difficultés avant de déposer un dossier.

7.6.2 – Patrimoine culturel matériel et immatériel

Cette sous-mesure a fait l'objet d'un appel à projets qui n'a toutefois pas rencontré le succès escompté.

7.6.3 – Circuits de découvertes patrimoniaux

Ce type d'opération est un grand succès et le budget alloué est presque entièrement engagé. Il est à noter que pour ce type d'opération l'important décalage entre engagement et paiement est normal.

19 GAL-LEADER

Actuellement, trois dossiers de soutien préparatoire 19.1 ont été payés. D'autres dossiers sont encore à l'instruction. Les travaux sur les conventions se sont poursuivis en 2017 et devraient obtenir une suite favorable en 2018 pour au moins 6 GAL. La situation des deux autres GAL est plus problématique.

- Risque de non atteinte des priorités :

P3 à la modification du programme devrait permettre de corriger les cibles sur cette priorité

P4 à pour le RAMO 2017, aucune MAEC n'a pu être payée, ce qui limite la réalisation des mesures liées à cette priorité. Dès que ISIS sera opérationnel pour ces mesures, le taux de réalisation augmentera.

P5 à les mesures relevant de la P5 (forêt et irrigation) connaissent des dynamiques particulièrement longues.

P6 à les mesures relevant de cette priorité sont particulièrement longues à démarrer (LEADER et service de base 7.4). Toutefois, une dynamique de programmation sur 2018 est attendue.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

sans objet

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Un marché spécifique aux évaluations va être lancé courant 2018. Il s'agit d'un accord cadre d'évaluation de la programmation européenne d'une durée de 4 ans incluant un volet FEADER qui comprendra les évaluations suivantes conformément au plan d'évaluation décliné à la section 9 du PDRC :

- L'assistance à la rédaction des RAMO (notamment les questions évaluatives), à la fiabilisation et au contrôle de cohérence des indicateurs du programme
- Les évaluations d'impact des priorités du programme
- L'évaluation ex-post du PDRC 2014-2020

En outre, cet accord cadre prévoira des études spécifiques et transversales des programmes européens telles que par exemple pour le FEADER : une analyse du programme LEADER, une évaluation de la contribution des FESI dans les stratégies régionales, un volet préparation de la programmation 2021-2027, évaluations préalables obligatoires, diagnostics territoriaux, évaluation environnementale, etc. Ou toutes autres évaluations ou études que l'autorité de gestion jugera utiles

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Pas d'activité d'évaluation au cours de l'année 2017.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

La méthode d'analyse et de traitement des données issues des bases des SI et de l'OP (cf RAMO 2016) a fait l'objet d'une formalisation.

Ainsi, pour les prochains RAMO, cette tâche sera grandement facilitée et pourra être confiée à des non expert sur sujet.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Pas d'évaluation réalisée

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

Mesures prises en faveur de l'amélioration de l'instruction :

Dans la continuité des actions mené en 2016 (cf RAMO 2016), la formation du nouveau service instructeur a continué.

La rédaction de 6 conventions GAL a grandement avancé, en apportant une grande attention à la sécurisation réglementaire de celles ci. Une signature de ces conventions est attendu pour la mi 2018.

Problematique de mise à disposition des logiciels ISIS et OSIRIS

Concernant l'ICHN, la mise à disposition tardive du logiciel ISIS n'a pas permis de rattraper complètement le retard. Ainsi, au cours de l'exercice 2017, l'ICHN a été payé jusqu'aux déclarations de surface 2016. Les paiements concernant les déclarations de surfaces 2017 n'ont pas débuté.

Le logiciel ISIS n'est toujours pas à disposition du SI. Au jour d'aujourd'hui, le service instructeur n'est toujours pas en mesure d'instruire les MAEC et les mesure Bio.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feeder]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	145 334 584,00	68,42	23,77

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feeder visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	145 334 584,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	145 334 584,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feader	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Les travaux sur la mise en place du réseau rural régional ont pris du retard car le marché lancé en 2017 pour identifier un prestataire avait été infructueux. Entre temps la Collectivité Territoriale de Corse a confirmé que le "Comité de massif" déjà existant remplira les tâches du RRR car les objectifs de ce dernier sont très proches de ceux du RRR (article 54 du RUE 1305/2013). Ainsi, plutôt que de créer un comité spécifique, il a été décidé de faire porter le RRR par le Comité de massif. Celui sera prochainement formalisé afin de garantir la conformité avec les dispositions juridiques du FEADER.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Cf section a1)

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

Un guide interfonds à destination des porteurs de projet a été conçu par l'AG. Celui-ci présente aux bénéficiaires potentiels les grandes étapes de la constitution d'un dossier ainsi que les principales règles d'éligibilité par fonds. Les coordonnées des services instructeurs sont précisées.

https://www.europa.corsica/Guide-des-fonds-europeens-pour-la-Corse-2014-2020_a527.html

Ce guide a par ailleurs été diffusé au grand public en format papier lors de grands événements de communication tel que, pour 2017, le City Trail di l'Europa de Bastia pendant le Joli mois de l'Europe. <https://www.europa.corsica/search/city+trail/>

Une cellule ingénierie de projets, dont les coordonnées apparaissent sur le portail internet régional des fonds européens, qui a été créée mi-2016, a accompagné des bénéficiaires potentiels dans la constitution de leur dossier FEADER ainsi que dans la mise en relation avec les services instructeurs compétents pour le traitement de leur

demande.

Enfin, l'AG projette de moderniser son portail internet afin de compléter la partie relative au FEADER. Une réflexion sera engagée prochainement sur la faisabilité de l'organisation d'un événement grand public autour du FEADER.

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2017			0,01	0,37	2,71
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2017					48,00
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2017			84,00	7,00	1 200,00
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2017	24,42	87,81	19,58	70,41	27,81
		2014-2016	11,59	41,68	3,04	10,93	
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	12 009 165,00	24,68	9 686 421,00	19,91	48 650 000,00
M01	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	195 722,00	12,63	20 440,00	1,32	1 550 000,00
M01.1	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017			20 440,00	2,15	950 000,00
M01.1	O12 – Nombre de participants aux formations	2014-2017			84,00	17,50	480,00
M04	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	11 778 235,00	29,30	9 665 981,00	24,04	40 205 000,00
M04	O2 – Total des investissements	2014-2017					70 484 370,00
M04.1	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017			9 665 981,00	25,40	38 055 000,00
M04.1	O4 – Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			441,00	56,04	787,00
M04.3	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017					2 150 000,00
M07	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	35 208,00	0,93			3 800 000,00
M07.1	O3 – Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					12,00
M07.2							
M07.3							
M07.4							
M07.5							
M07.6							
M07.7							
M07.8							
M16	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			3 095 000,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2017	3,89	44,03	3,00	33,96	8,83
		2014-2016	2,12	24,00			
		2014-2015	0,64	7,24			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	5 022 500,00	39,86	3 987 500,00	31,65	12 600 000,00
M02	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			340 000,00
M02.1	O13 – Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2017					283,00
M06	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	5 022 500,00	40,97	3 987 500,00	32,52	12 260 000,00
M06	O2 – Total des investissements	2014-2017					11 780 455,00
M06.1	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017			3 987 500,00	33,23	12 000 000,00
M06.1	O4 – Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			85,00	34,00	250,00
M06.4	O4 – Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017					20,00

Domaine prioritaire 3A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2017					12,72
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	994 667,00	13,52	495 574,00	6,74	7 357 500,00
M01	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	28 791,00	2,60			1 107 500,00
M01.1	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017					950 000,00
M01.1	O12 – Nombre de participants aux formations	2014-2017					480,00
M03	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	2 360 000,00
M03.1	O4 – Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017					360,00
M04	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	965 876,00	24,83	495 574,00	12,74	3 890 000,00
M04	O2 – Total des investissements	2014-2017					12 000 000,00
M04.1 M04.2	O3 – Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			4,00	10,00	40,00

Domaine prioritaire 3B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3B	Surfaces dont le potentiel de production est restauré (ha)	2014-2017					75,00
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3B	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	69 984,00	4,67			1 500 000,00
M05	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	69 984,00	4,67			1 500 000,00

Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2017					1,00	
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2017						3,51
		2014-2016						
		2014-2015						
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2017						8,34
		2014-2016						
		2014-2015						
	Surface de Défense des Forêts Contre l'Incendie (ha)	2014-2017						1 600,00
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	29 656 522,00	20,86	43 093 624,72	30,32	142 149 334,00	
M01	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			290 000,00	
M01.1	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017					237 500,00	
M01.1	O12 – Nombre de participants aux formations	2014-2017					120,00	
M04	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			200 000,00	
M04	O2 – Total des investissements	2014-2017					200 000,00	
M04.4	O3 – Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					8,00	
M07	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	480 392,00	8,73			5 500 000,00	
M07.1	O3 – Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					21,00	

M08	O1 – Total des dépenses publiques	2014–2017	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000 000,00
M08.3	O1 – Total des dépenses publiques	2014–2017			0,00	0,00	8 000 000,00
M08.3	O4 – Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014–2017					6,00
M10	O1 – Total des dépenses publiques	2014–2017	0,00	0,00	0,00	0,00	15 506 000,00
M10.1	O5 – Superficie totale (ha)	2014–2017					18 800,00
M11	O1 – Total des dépenses publiques	2014–2017	0,00	0,00	0,00	0,00	5 986 667,00
M11.1	O5 – Superficie totale (ha)	2014–2017					1 200,00
M11.2	O5 – Superficie totale (ha)	2014–2017					3 107,00
M13	O1 – Total des dépenses publiques	2014–2017	29 176 130,00	27,35	43 093 624,72	40,40	106 666 667,00
M13.1	O5 – Superficie totale (ha)	2014–2017			132 884,00	210,93	63 000,00
M13.2	O5 – Superficie totale (ha)	2014–2017			9 533,00	190,66	5 000,00

Domaine prioritaire 5A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014–2017					0,33
		2014–2016					
		2014–2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 – Total des dépenses publiques	2014–2017	0,00	0,00			1 020 000,00
M04	O1 – Total des dépenses publiques	2014–2017	0,00	0,00			1 020 000,00
M04	O2 – Total des investissements	2014–2017					1 275 000,00
M04	O5 – Superficie totale (ha)	2014–2017					40,00
M04.1 M04.3	O3 – Nombre d'actions/opérations soutenues	2014–2017					6,00

Domaine prioritaire 5E							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5E	Surfaces forestières dont la résilience est améliorée (ha)	2014-2017					113,00
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	164 178,00	2,26	77 564,00	1,07	7 272 500,00
M01	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			327 500,00
M01.1	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017					237 500,00
M01.1	O12 – Nombre de participants aux formations	2014-2017					120,00
M04	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	94 556,00	3,71	66 292,00	2,60	2 550 000,00
M04	O2 – Total des investissements	2014-2017					3 187 500,00
M06	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	11 272,00	0,83	11 272,00	0,83	1 365 000,00
M06	O2 – Total des investissements	2014-2017					2 275 000,00
M08	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	58 350,00	2,14	0,00	0,00	2 725 000,00
M08.5	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017					1 360 000,00
M08.5	O3 – Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					50,00
M08.6	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017					1 365 000,00
M16	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			305 000,00

Domaine prioritaire 6A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2017			4,00	14,29	28,00
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	66 202,00	1,35	45 145,00	0,92	4 900 000,00
M06	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	66 202,00	1,35	45 145,00	0,92	4 900 000,00
M06	O2 – Total des investissements	2014-2017					9 505 455,00
M06.2 M06.4	O4 – Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			2,00	3,28	61,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2017					16,00	
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2017						6,68
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2017				88,10	164,06	53,70
		2014-2016				88,10	164,06	
		2014-2015				88,10	164,06	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	1 339 664,00	4,86	42 814,00	0,16	27 555 625,00	
M07	O1 – Total des dépenses publiques	2014-2017	1 277 137,00	7,56			16 900 000,00	
M07.1	O3 – Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					75,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 – Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2017					49 780,00	
M07.4	O3 – Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					20,00	
M07.5	O3 – Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					4,00	
M07.6	O3 – Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					15,00	

M19	O1 – Total des dépenses publiques	2014–2017	62 527,00	0,59	42 814,00	0,40	10 655 625,00
M19	O18 – Population concernée par les groupes d'action locale	2014–2017			278 911,00	164,07	170 000,00
M19	O19 – Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014–2017			8,00	133,33	6,00
M19.1	O1 – Total des dépenses publiques	2014–2017			42 814,00	26,76	160 000,00
M19.2	O1 – Total des dépenses publiques	2014–2017					7 618 625,00
M19.3	O1 – Total des dépenses publiques	2014–2017					213 100,00
M19.4	O1 – Total des dépenses publiques	2014–2017					2 663 900,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP094	Annexe financière (systèmes)	07-12-2018		Ares(2018)6598158	1058471901	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP094_fr.pdf	20-12-2018	nazouzfa
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	20-07-2018		Ares(2018)6598158	3605889698	Resume à l'intention des citoyens	20-12-2018	nazouzfa

